

COMPTE-RENDU DES 3 CAPL D' APPEL DE NOTATION

Les CAPL se sont tenues entre le mardi 17 et le jeudi 19 septembre 2013 sous la présidence de Mr CHAPON, Directeur de la DISI Pays du Centre.

Il nous a présenté les modalités du dispositif d'évaluation-notation 2013 :

- 15/01 : lancement de la campagne d'évaluation-notation par un conseil de direction restreint (Directeur de la DISI, Responsables des pôles RH et pilotage, Directeurs des 4 ESI)
- 07/02 : réunion d'information des chefs de service notateurs
- Février-mars : déroulement des entretiens d'évaluation
- commission de pré-harmonisation des notes au niveau de chaque ESI
- 13/03 : commission d'harmonisation des notes au niveau de la DISI

La CGT s'est étonnée que le Président de la CAPL ait participé à cette dernière réunion.

Lors de cette campagne, la valorisation de 3 mois n'est plus utilisée au niveau de la DGFIP, au profit d'une distribution plus large de 1 mois et 2 mois, pour respectivement 50% et 20 % des agents : 30% d'agents n'a donc rien obtenu.

CAPL N°1 : cadre A

A l'issue de la déclaration liminaire, le président de la CAPL a refusé de débattre sur l'ensemble des sujets de politique générale incluant des questions d'ordre fiscal.

L'évocation du triplement du nombre d'appel (1=> 3) n'a également suscité aucune remarque.

3 dossiers ont été examinés pour une seule valorisation d'un mois en réserve.

Toute demande d'évolution de 2 mois était donc vouée à l'échec en CAPL.

Un mot pour résumer cette CAPL **STERILE** : **Aucun dossier n'a obtenu d'évolution dans ses appréciations ou son tableau synoptique. Seule avancée, un dossier a "récupéré" la valorisation d'un mois perdue en commission d'harmonisation !**

Seule CAPL avec un bilan aussi maigre, nous avons longuement débattu pour en trouver les causes :

- force de conviction de vos élus : peut-être... mais je peux vous affirmer que vos élus CGT avaient préparés la défense de leur dossiers, qu'ils ont su rester fermes et confronter la hiérarchie à leurs incohérences ;
- proximité hiérarchique des dossiers : Si le président se veut «juste», nous pensons qu'il est pour lui impossible de rester impartial sur des dossiers de cadres A dont les notateurs sont des I Div, IP ou AFIP et les autorités hiérarchiques des IP, AFIP ou le président lui-même !

CAPL N°2 : cadre B

4 dossiers ont été examinés.

3 valorisations d'un mois avaient été mises en réserve pour cette CAPL.

La CGT s'est offusquée de l'absence de réserve de valorisations de 2 mois. En effet, tout recours concernant une demande d'avancement de 2 mois se trouvera de facto refusé sans le moindre débat, vidant totalement la CAPL de son contenu.

En réponse, le président s'est engagé à aborder cette problématique lors d'un prochain conseil de direction restreint.

Néanmoins, les dossiers demandant des modifications des appréciations littérales ont obtenu en partie gain de cause.

Un seul dossier a eu satisfaction au niveau de sa cadence d'avancement (1 mois).

Bien évidemment, les deux dossiers demandant une valorisation de 2 mois n'ont pu être débattus.

Les 2 valorisations de 1 mois non distribuées sont reportées pour la prochaine CAPL.

CAPL N°3 : cadre C

3 dossiers ont été examinés dont 2 défendus par la CGT.

La réserve s'élevait là aussi encore une fois à 3 revalorisations d'un mois. (donc aucune de 2 mois !)

Sur ces 3 dossiers :

- un n'a rien obtenu
- le second (agent à l'échelon terminal dans son grade) s'est vu gratifié d'un mois
- le dernier a obtenu une réduction d'un mois + évolution promise par le Président de la CAPL sur une évolution positive l'année prochaine sur un des critères du tableau synoptique (profil croix)

Vos élus : **CAP B Gilles CHOMETTE et Jean-Pierre PEULSON**
CAP A Cyrille RISCH et Jacques FOURNIER
CAP C Sylvie MARCEL et Luc BARRE (expert)

<p>Une procédure d'appel en CAP Nationale reste possible sous 15 jours à compter de la signature pour les agents estimant n'avoir pas eu totalement gain de cause. La CGT se tient prête pour les assister dans cette démarche</p>
